



**COMMUNIQUÉ CONJOINT DE LA 3<sup>ème</sup> SESSION  
DU DIALOGUE POLITIQUE RDC-UE  
tenue à Kinshasa  
le 30 septembre 2021**

Hôtel du Gouvernement



Conformément à l'article 8 de l'Accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou en 2000 et au point 35 du Communiqué conjoint de la deuxième session du Dialogue Politique RDC-UE d'octobre 2020, la troisième session s'est tenue à Kinshasa en présentiel, le 30 septembre 2021.

La présente Session a connu la participation des Ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de l'Union européenne et de ses Etats membres (ci-après « l'Union européenne ») présents en République démocratique du Congo d'une part, et des membres du Gouvernement et autres personnalités congolaises, d'autre part.

L'ouverture du dialogue a été faite par Son Excellence Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Premier ministre de la République démocratique du Congo, Chef du Gouvernement.

Le dialogue a porté aussi bien sur l'évaluation des engagements individuels et conjoints pris par les parties dans les dimensions gouvernance politique, économique et sécuritaire ; environnement et gestion durables des ressources naturelles ; et développement humain ; que sur les échanges autour des projets/programmes prioritaires en phase avec le Programme d'action 2021-2023 du Gouvernement, inscrits dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) actualisé, et devant bénéficier de l'appui de l'Union européenne.

A ce sujet, les parties ont relevé que certains engagements ont connu un début d'exécution et d'autres sont dans un processus devant permettre de réunir les conditions de leur mise en œuvre optimale.

Abordant chacune des dimensions ci-dessus,

1. Les parties se félicitent du respect de l'engagement relatif à la régularité des dialogues politiques à travers la tenue de cette troisième Session ;
2. Le Gouvernement congolais apprécie à leur juste valeur les actions entreprises conjointement, grâce à la coopération européenne et bilatérale de ses Etats membres ;
3. L'Union européenne réaffirme son attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République Démocratique du Congo. Les parties ont fermement condamné l'activisme des groupes armés et ses conséquences sur la situation sécuritaire et humanitaire dans certains territoires des Provinces de l'Est de la République démocratique du Congo et ont exprimé leur solidarité avec les populations congolaises victimes des violences ainsi qu'avec les forces engagées dans la lutte contre les groupes armés ;
4. L'Union européenne salue l'engagement politique des autorités congolaises en matière de réforme des secteurs de sécurité et encourage la poursuite de leur mise en œuvre. Le Gouvernement congolais apprécie le réengagement de l'Union Européenne dans l'accompagnement des forces de sécurité congolaises et en soutient la poursuite dans le cadre des nouveaux projets identifiés conjointement. A ce titre, l'UE exprime le souhait que l'état de siège décrété par le Président de la République conformément à l'Article 85 de la Constitution dans les Provinces de l'Ituri et du Nord Kivu permette le rétablissement de la paix et du fonctionnement normal des institutions provinciales concernées dans le respect strict des Droits Humains ;

JMC

5. Les parties insistent sur le caractère fondamental que constitue le respect de l'Etat de droit, la bonne administration de la justice et le renforcement de la lutte contre l'impunité, en particulier, à l'égard des auteurs des violations et atteintes aux droits humains. Elles déplorent qu'en dépit des efforts du Gouvernement congolais, des cas de violations et d'atteintes aux droits et libertés persistent. Elles s'engagent à coopérer en vue de leur éradication et réaffirment leur engagement mutuel à poursuivre et à accompagner les réformes nécessaires dans le secteur de la justice ;
6. Les parties saluent les premières étapes vers une stratégie nationale de justice transitionnelle et l'Union européenne renouvelle son engagement à l'accompagner en coordination avec les autres parties prenantes, notamment la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) et le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (BCNUDH) ;
7. Les parties notent avec satisfaction le lancement du programme de DDRC-S et soulignent l'importance de la formulation d'une stratégie nationale et de sa mise en œuvre opérationnelle décentralisée. Elles forment le souhait d'une collaboration étroite entre elles et les autres parties impliquées, dans le respect du droit national et des conventions internationales auxquelles la République Démocratique du Congo a souscrit, notamment en matière de poursuites pénales pour les violences sexuelles, les crimes de guerre, et les crimes contre l'humanité ;
8. Le Gouvernement congolais réaffirme sa détermination à poursuivre la consolidation de la démocratie notamment à travers la préparation et la mise en œuvre d'un processus électoral crédible permettant la tenue d'élections transparentes, libres et inclusives, conformément aux délais prévus par la Constitution.
9. Les parties reconnaissent l'importance du rôle de la société civile, des femmes, des personnes vivant avec handicap et de la jeunesse, dans la gouvernance démocratique et la vie politique, notamment à travers leur participation aux processus de prise de décision, tel que garanti par la Constitution et les lois en vigueur ;
10. L'Union Européenne salue les objectifs ambitieux du gouvernement congolais en matière de genre, afin notamment de promouvoir le rôle des femmes dans l'espace socio-économique, d'assurer leur accès aux soins et services de santé reproductive et sexuelle, garantir l'application rigoureuse des dispositions contre les violences basées sur le genre et de veiller au respect du quota légal des femmes dans les institutions. L'Union européenne réaffirme sa disponibilité à accompagner le gouvernement dans ces efforts importants ;
11. Les parties soulignent que la relance de l'économie nationale doit reposer sur une meilleure gestion des finances publiques, des réformes structurelles ainsi qu'une allocation efficace et efficiente des ressources dans les politiques publiques sectorielles. Dans cette perspective, l'Union Européenne accueille positivement la conclusion d'un programme avec le Fonds monétaire international. Elle salue les réformes initiées et mises en œuvre, notamment en matière fiscale et de lutte contre la corruption et impunité. Elle encourage le Gouvernement congolais à les poursuivre. En outre, les parties ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer conjointement au renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'Action Financière (GAFI) initié par le G7 ;
12. Les parties s'engagent à poursuivre leurs échanges afin d'améliorer le climat des affaires en République Démocratique du Congo et de permettre ainsi l'accroissement et la protection des investissements directs européens en République Démocratique du Congo. Elles soulignent la contribution essentielle de l'entreprenariat au développement et encouragent la mise en œuvre de réformes en faveur d'un secteur privé dynamique, vecteur de croissance économique et d'emplois durables ;

13. Les parties saluent les avancées en rapport avec les engagements pris par la République Démocratique du Congo vis-à-vis de l'Afrique en matière de croissance et de l'emploi, notamment par la ratification de l'Accord de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) et l'élaboration de la stratégie nationale pour sa mise en œuvre ;
14. Les parties ont également souligné l'importance du secteur extractif dans les domaines économique, énergétique et environnemental pour la République Démocratique du Congo et s'accordent sur la nécessité de poursuivre les actions visant à la transparence du secteur. Elles ont rappelé la primauté à la sauvegarde de la souveraineté de la République Démocratique du Congo sur ses ressources ;
15. Les parties saluent l'amélioration de la gouvernance minière en République Démocratique du Congo et la mise en œuvre du règlement européen concernant l'approvisionnement responsable en minerais (3T et or). Elles insistent néanmoins sur la nécessité de poursuivre les efforts pour lutter contre le trafic illicite de minerais et appellent à une plus grande fermeté tant au niveau national qu'international à l'encontre des opérateurs et des particuliers impliqués dans les réseaux illégaux de pillages des ressources congolaises ;
16. Les parties réitèrent également leur engagement à travailler de concert à la valorisation des secteurs productifs non extractifs pour accroître leur attractivité, leur employabilité et leur contribution au budget congolais, en particulier dans le secteur agricole, de la pêche et du développement rural ;
17. Les parties saluent les efforts continus pour œuvrer ensemble à la lutte contre le dérèglement climatique et à favoriser la reconnaissance du rôle essentiel joué par la République Démocratique du Congo en particulier en matière d'absorption du CO2 et d'adaptation climatique. Elles s'engagent à poursuivre leur partenariat notamment en vue de la préparation de la COP26 et de la mise en œuvre des engagements qui y seront pris ainsi que de ceux issus de l'Accord de Paris ;
18. L'Union Européenne soutient les engagements nationaux, continentaux et internationaux de la République Démocratique du Congo en matière de protection des forêts et écosystèmes. Les parties reconnaissent l'importance d'accélérer la lutte contre la déforestation et la dégradation des espaces forestiers, notamment par une meilleure implication des communautés locales et le développement de politiques urbaines durables ;
19. L'Union Européenne entend continuer à appuyer la République Démocratique du Congo et ses populations dans le renforcement des mécanismes de prévention, d'alerte et de résilience à long terme, notamment face aux catastrophes naturelles et sanitaires, et la République Démocratique du Congo est appelée à faciliter ces opérations ;
20. La République Démocratique du Congo remercie l'Union Européenne pour ses interventions dans le secteur de l'éducation et l'invite à poursuivre son engagement en faveur du renforcement des capacités congolaises tout au long des cycles d'apprentissage et de formation et à soutenir le développement des infrastructures scolaires et universitaires ;
21. Les parties saluent la volonté du gouvernement pour la réalisation de la couverture santé universelle. L'Union Européenne s'engage à appuyer ses efforts par la poursuite de ses programmes. Les parties saluent la résilience congolaise ainsi que les efforts du Gouvernement congolais et du personnel de la santé pour contenir la pandémie de COVID-19. L'évolution de la situation épidémiologique de la pandémie continuera à faire l'objet d'un échange régulier d'informations entre les services compétents congolais et européens au sujet des mesures restrictives relatives aux voyages non essentiels depuis et vers l'espace Schengen ;

22. Les parties apprécient les échanges entre l'Union Européenne et l'Union Africaine en prélude de la tenue, en octobre prochain, de la Ministérielle UE-UA, laquelle, jettera les bases du Sommet prévu au premier semestre de l'année prochaine ;
23. S'agissant du nouvel « *Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI)* » de l'Union Européenne, les parties s'accordent sur la nécessité d'un échange régulier d'informations sur les modalités de sa mise en œuvre ;
24. Les parties se retrouveront en 2022 pour la 4<sup>ème</sup> Session du Dialogue politique en vue d'évaluer la mise en œuvre de leurs engagements et prévoient, des échanges réguliers de suivi ;
25. Le Gouvernement congolais et l'Union Européenne se félicitent du bon déroulement des travaux de la 3<sup>ème</sup> Session du Dialogue Politique ;
26. La réunion s'est déroulée sous la co-présidence de **Son Excellence Christophe LUTUNDULA APALA Pen' APALA**, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, avec la participation de plusieurs membres du Gouvernement :
- Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public : **Monsieur Jean-Pierre LIHAU EBUA** ;
  - Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux : **Madame Rose MUTOMBO KIESE** ;
  - Ministre d'Etat, Ministre du Plan : **Monsieur Christian MWANDO NSIMBA KABULO** ;
  - Ministre de la Défense et Anciens Combattants : **Monsieur Gilbert KABANDA KURHENGHA** ;
  - Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention : **Monsieur Jean-Jacques MBUNGANI MBANDA** ;
  - Ministre des Finances : **Monsieur Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI** ;
  - Ministre de l'Intégration Régionale : **Monsieur Didier MAZENGA MUKANZU** ;
  - Ministre des Droits Humains : **Monsieur Albert-Fabrice PUELA** ;
  - Vice-Ministre des Mines : **Monsieur Godard MOTEMONA GIBOLUM** ;

27. Du côté européen, la co-présidence a été assurée par l'Ambassadeur et Chef de Délégation de l'Union Européenne, **Son Excellence Jean-Marc CHATAIGNER**, avec la participation de **Monsieur Bernard QUINTIN** et de **Madame Aude MAIO-COLICHE**, respectivement Directeur Général-Adjoint et Cheffe de Division du Service Européen pour l'Action Extérieure, ainsi que des Ambassadeurs et des Chargés d'Affaires :

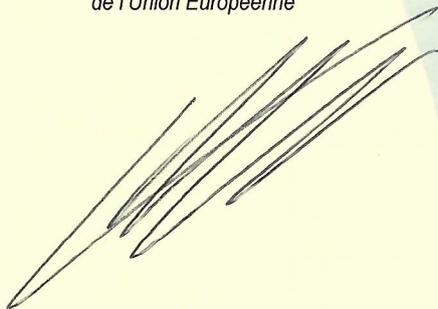
- Ambassadeur d'Allemagne : **Monsieur Oliver SCHNAKENBERG** ;
- Ambassadeur de Belgique : **Monsieur Johan INDEKEU** ;
- Ambassadeur d'Espagne : **Monsieur Carlos ROBLES FRAGA** ;
- Ambassadeur de Finlande : **Madame Pirjo SUOMELA-CHOWDHURY** ;
- Ambassadeur de Grèce : **Madame Calliope DOUTI** ;
- Ambassadeur des Pays-Bas : **Monsieur Jolke OPPEWAL** ;
- Ambassadeur du Portugal : **Monsieur Antonio PEREIRA** ;
- Ambassadeur de Suède : **Monsieur Henric RASBRANT** ;
- Ambassadeur de Tchéquie : **Monsieur Jan VYTOPIL** ;
- Chargé d'Affaires de l'Ambassade de France : **Monsieur Christophe LEDROUMAGUET** ;
- Chargé d'Affaires de l'Ambassade d'Italie : **Monsieur Saro CASTELLANA**.

28. Le présent Communiqué conjoint est produit en deux exemplaires originaux en langue française.

Fait à Kinshasa, le 30 septembre 2021

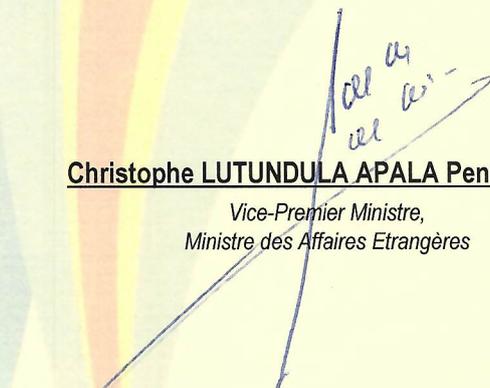
**Jean-Marc CHATAIGNER**

Ambassadeur et Chef de Délégation  
de l'Union Européenne



**Christophe LUTUNDULA APALA Pen' APALA**

Vice-Premier Ministre,  
Ministre des Affaires Etrangères



1000 09  
1000 09